



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonction publique, réforme de l'État et aménagement du territoire : fonctionnement

Question écrite n° 23768

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire de lui fournir des indications sur les avantages en nature (locaux, mise à disposition de personnel...) dont bénéficient les syndicats au sein de son ministère. Il lui demande de lui fournir les coûts que représentent ces avantages en nature, par syndicat, pour les années 2000, 2001 et 2002, ainsi que le coût moyen par agent, de l'ensemble de ces avantages en nature, pour l'année 2002.

Texte de la réponse

La gestion des personnels du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire est assurée par le secrétariat général du Gouvernement, lequel organise le fonctionnement des organismes consultatifs centraux et veille à l'application du droit syndical au sein des services généraux du Premier ministre. Les données énoncées ci-dessous concernent l'ensemble des services rattachés pour leur gestion aux services du Premier ministre, y compris ceux qui dépendent du ministère de la fonction publique (DGAFP et DIRE jusqu'en 2002). En effet, les données ne peuvent être fournies que globalement, les moyens des services du Premier ministre étant confondus dans un budget global. Le coût financier des décharges d'activité dont bénéficient les organisations syndicales représentatives est également supporté par les moyens des services généraux du Premier ministre. En 2002, 54 agents des services du Premier ministre étaient investis de responsabilités syndicales. En application du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, un contingent global de 1 755 jours de décharges d'activité de service et de 614 jours d'autorisations spéciales d'absence est réparti en 2002 entre les organisations syndicales dans les services du Premier ministre, compte tenu de la représentativité exprimée lors des élections des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel.

SYNDICAT REPRÉSENTATIF	NOMBRE DE JOURS de décharges d'activité de service	NOMBRE DE JOURS d'autorisations spéciales d'absence
Syndicat CFDT des services du Premier ministre et du Plan	784	274

Associations syndicales professionnelles des services du Premier ministre	359	126
Syndicat CGT des personnels des services du Premier ministre	290	101
Syndicat Force ouvrière des personnels des services du Premier ministre et des établissements en dépendant	226	79
Association nationale professionnelle chrétienne des services du Premier ministre et des ministères et organismes rattachés	96	34 Compte tenu des choix opérés par les organisations syndicales dans le cadre du contingent qui leur a été affecté, la répartition des décharges d'activité entre les différents services du Premier ministre était la suivante en 2002 :
SERVICES	ORGANISATIONS syndicales	DÉCHARGES d'activité de service
Direction générale de l'administration et de la fonction publique	Associations	105 jours
	CGT	35 jours
Secrétariat général du Gouvernement	Associations	35 jours
Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics	Associations	35 jours
Direction de la documentation française	CFDT	111 jours
	CGT	140 jours
	CFTC	15 jours
Service d'information du Gouvernement	CFDT	27 jours
Contrôle financier près les services du Premier ministre	CGT	50 jours

Commissariat général du Plan	FO - Plan	75 jours
	CFDT	189 jours
Centres interministériels de renseignements administratifs	CFDT	104 jours
	CGT	45 jours
Cabinet du Premier ministre	Associations	70 jours
Direction du développement des medias	CFDT	15 jours
	Associations	64 jours
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale	CFDT	45 jours
Ecole nationale d'administration	CFDT	15 jours
	CGT	20 jours
Direction des services administratifs et financiers	CFDT	45 jours
	Associations	70 jours
	FO	151 jours
<p>Pour ce qui concerne la participation aux frais de fonctionnement des organisations syndicales représentatives, la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre alloue, en 2002, cinq bureaux d'une superficie totale de 67 m² ainsi que 4 postes bureautiques aux syndicats CFDT, CGT, FO et CFTC.</p>		

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 23768**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6590

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9226